

Intervention de Jean-Philippe Magnen

Jean-Philippe Magnen, Conseiller communautaire de Nantes Métropole, délégué à l'Économie Sociale et Solidaire

1997. Le secrétariat d'État à l'Économie Sociale et Solidaire ainsi que des études permettent des avancées en reconnaissant les activités d'utilité sociale et collective.

2001. Un diagnostic fait apparaître deux choses : L'Économie Sociale et Solidaire souffre d'un manque de lisibilité des projets et des acteurs et il existe des zones de vide sur l'accompagnement des porteurs de projet et sur leurs financements. À partir de ce constat, Nantes Métropole impulse des actions concrètes avec la création d'un Inter Réseaux de l'Économie Sociale et Solidaire (2003) avec des réseaux régionaux et départementaux qui exercent le rôle d'interlocuteurs avec la politique de Nantes Métropole. La structuration de ces acteurs doit leur permettre de faire office de contre-pouvoir.

2005. Nantes Métropole amorce une nouvelle phase d'initiatives jusqu'en 2008 avec l'élaboration d'un plan triennal de développement de l'Économie Sociale et Solidaire. Ce plan marque dans le temps le partenariat avec ce secteur sur les axes que sont l'emploi, la cohésion sociale et la démocratie participative. L'approche combine des vocations de recherches d'utilité sociale, d'insertion socioprofessionnelle des publics et des vocations commerciales.

Les réseaux doivent revendiquer et réinterroger la démocratie économique. Les acteurs avec doivent pouvoir évoquer, avec les politiques, leurs projets et les problématiques du terrain dans un cadre de démocratie participative.

2006. Le colloque est une étape avant l'événement tous publics « Écossolies » 2006 dont l'objectif est de sensibiliser la population aux projets de l'Économie Sociale et Solidaire et d'interroger la démocratie participative.

Les acteurs et les institutions élus

Il existe une coopération conflictuelle entre les différentes sphères du développement local que sont le monde économique, les collectivités et la société civile. Il faut réussir à osciller entre le contrat et un système basé sur la confiance qui permette de jeter les bases d'une collaboration trop descendante. Cette coopération conflictuelle est un engagement mutuel et une coproduction à mettre en œuvre avec le concours des collectivités qui doivent s'interroger sur leurs organisations internes, sur la prise en compte des demandes et sur le temps politique différent de celui des acteurs.

Beaucoup de structures ont des problèmes d'écarts de trésorerie à cause de subventions promises et versées en retard. Leur économie est fragilisée alors qu'elles apportent aux territoires en terme d'utilité sociale et collective. Ces enjeux urgents doivent être mis en œuvre. Peu de manifestations réunissent 70 élus et 800 personnes. Ce bouillonnement d'échanges et d'initiatives doit permettre de faire avancer les élus et les collectivités.